



Rabat, le 7 juin 2017

A

l'attention des Présidents des Clubs équestres,
Unités de cavalerie et Cavaliers du Royaume

Objet : Règlementation des Championnats du Maroc.

La Fédération Royale Marocaine des Sports Équestres tient à rappeler que dans le cadre de la politique mise en place pour « le bien-être du cheval », qu'un cheval est autorisé à prendre part qu'à un seul championnat par discipline, exception faite des championnats d'élevage (*Jeunes Chevaux / Barbes et Arabes-barbes*) et des championnats du Maroc Militaire qui bénéficient de leur propre réglementation.



Badr FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.